

**Circulaire n°98-252 du 17 décembre 1998**

(Enseignement scolaire)

Texte adressé aux recteurs, aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale et aux inspecteurs de l'éducation nationale.

*L'avenir du système éducatif en milieu rural isolé.*

NOR:SCOE9803197C

**Mise en place des réseaux d'écoles rurales et de communes isolées**

L'école rurale bénéficie en apparence de moyens plus importants que l'école urbaine parce que le nombre d'élèves par maître y est plus faible. En réalité lorsqu'elle est située en zone fragile, elle est souvent pénalisée par son isolement, la rareté de l'offre culturelle et sportive et par son retard dans l'offre d'écoles maternelles. Cependant en zone rurale, là où les classes à plusieurs cours sont majoritaires, les résultats des élèves dans les savoirs de base sont identiques voire légèrement supérieurs à la moyenne nationale.

Sur ces territoires l'éducation nationale doit mobiliser et encourager les partenariats avec tous les acteurs du milieu rural, enseignants, parents d'élèves, élus, associations, dans le double objectif:

- *d'assurer un service public d'éducation de qualité* qui offre une égalité de chances aux élèves des petites communes rurales;

- *de consolider des structures scolaires durables* qui jouent un rôle pour l'aménagement du territoire et grâce à la mise en réseaux des établissements scolaires.

L'école, qui est souvent le dernier service public en milieu rural isolé, se trouve ainsi au cœur d'un projet plus global de dynamisation du milieu rural en articulation avec des partenaires variés.

Pour atteindre ces objectifs, vous engagerez donc, sans tarder, la concertation la plus large possible dans le cadre des orientations ci-dessous définies.

**I - Les nouveaux outils de l'aménagement du territoire scolaire en milieu rural isolé**

**I.1 Les réseaux d'écoles rurales et les partenariats avec les collectivités locales (communes et départements)**

Les 4600 regroupements pédagogiques intercommunaux qui concernent 440000 élèves environ, ont constitué une première réponse et dans bien des endroits, ils ont permis de maintenir une structure scolaire qui sans eux aurait disparu. Mais ils sont à la recherche d'un nouveau souffle, soit parce que les évolutions démographiques sont poursuivies, soit parce que certaines communes n'en faisaient pas partie.

En partenariat et après discussion avec tous les acteurs du milieu rural, et notamment dans le cadre des comités locaux d'éducation (enseignants, parents, élus), vous définirez des réseaux d'écoles rurales permettant d'organiser des projets éducatifs cohérents de la maternelle au collège.

Les inspecteurs de l'éducation nationale dont l'engagement est primordial, notamment en secteur rural, ont un rôle fondamental à jouer.

L'objectif recherché dans les cantons ruraux de petite taille, par la mise en place de réseaux d'écoles, par une offre éducative scolaire et périscolaire de qualité, c'est de freiner le mouvement des élèves vers les chefs-lieux de canton et même d'encourager un mouvement du centre vers les périphéries.

Vous désignerez, après consultation des enseignants concernés, le coordonnateur du réseau qui sera choisi si possible parmi les enseignants.

La mise en place de réseaux d'écoles rurales peut se prévoir sur plusieurs années. Elle prend alors la forme d'une convention comprenant les engagements réciproques de l'État (emplois et crédits) et des collectivités locales (emplois, locaux, équipements, transports, structures d'animation...) afin de permettre à celles-ci (communes, structures intercommunales, département, éventuellement région) de programmer leurs investissements dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire rural.

**I.2 L'évolution des écoles à classe unique**

Une fermeture d'école est douloureuse et ressentie par les petites communes rurales car l'école est le signe tangible que l'avenir existe et, quand elle disparaît, c'est souvent le dernier service public qui disparaît aussi. Le moratoire a permis à de nombreuses communes de mettre en place des activités périscolaires, de rechercher activement l'avenue de familles nouvelles.

Mais après cinq années d'application, certains enseignants; il a parfois accéléré le processus de désertification scolaire en tout ou partie. C'est pourquoi chaque école à classe unique doit faire l'objet d'un réexamen de la situation dans le cadre d'une démarche dynamique et négociée.

Les inspecteurs d'académie et les inspecteurs de l'éducation nationale engageront avec tous les partenaires concernés l'examen. Ils feront en proposant la création d'un réseau d'écoles sur la base d'un plan éducatif tenant compte des contraintes géographiques particulièrement en zone de montagne.

C'est dans le cadre de cet effort de tous les partenaires que les moyens pourront être maintenus sur le terrain, par exemple pour améliorer l'accueil des enfants d'écoles, même en cas de fermeture d'une classe unitaire scolaire ou des activités pédagogiques nouvelles (langues, lecture, etc.) et pour réhabiliter l'exercice itinérant d'un certain nombre de fonctions par les enseignants des écoles: équipes mobiles d'animation, service enseignant bi-fonctionnel, etc. Autrement dit, vous devriez, pour la répartition des emplois, prendre en compte, aussi, les critères suivants: Celles-ci devront notamment être encouragées à exercer pour les personnels d'accompagnement, les locaux et les équipements des écoles, pour les déplacements liés aux projets éducatifs et pour les logements des enseignants, facteur de stabilité.

## **II - Les objectifs qualitatifs du projet éducatif**

Chaque réseau d'écoles rurales est structuré par un projet éducatif qui améliore la qualité de l'action et des principaux objectifs qualitatifs sont indiqués ci-dessous. Bien évidemment, cette liste pourra être complétée en fonction des besoins éducatifs identifiés sur le terrain.

Vous développerez le travail en équipe pour la définition et la mise en œuvre du projet de réseau. Le projet éducatif pourra accompagner des activités périscolaires et l'aménagement des rythmes de vie dans le cadre d'un contrat éducatif local. Il sera tenu compte des contraintes liées à l'éloignement et le tissu associatif rural sera utilement mobilisé, notamment les foyers ruraux.

Des indemnités péri-éducatives, des crédits pédagogiques spécifiques et des crédits de déplacement accompagneront la mise en place de projets éducatifs.

### **II.1 Renforcer la préscolarisation et l'accueil maternelle**

Chacun reconnaît aujourd'hui le rôle primordial de l'école maternelle sur la réussite des élèves. Dans les zones rurales isolées, l'accueil des enfants se fait souvent, lorsqu'il existe, au sein de sections enfantines intégrées dans des classes à plusieurs cours mêlant souvent des enfants à des âges très divers.

Les sections enfantines intégrées aux classes élémentaires ne permettent pas toujours une scolarisation satisfaisante de tout-petit et le progrès de la scolarisation précoce, en surmontant le problème que rencontrent les enseignants itinérants assurent une scolarisation partielle en maternelle le matin et consacreront leurs après-midi à l'enseignement scolaire; parallèlement, la création d'écoles maternelles intercommunales reste une solution lorsque les conditions géographiques le permettent.

### **II.2 Stabiliser les enseignants sur ces réseaux**

On constate actuellement que la rotation des enseignants sur les postes en milieu rural est beaucoup plus élevée que la moyenne nationale.

C'est en favorisant mieux l'intégration des enseignants dans l'environnement immédiat que l'école rurale pourra retrouver son rayonnement. La mise en place du coordonnateur de réseau peut notamment

Il conviendra également d'inciter les collectivités à réhabiliter des logements pour les professeurs des écoles et les enseignants de collège. Une liaison étroite avec le préfet pour l'attribution d'aides spécifiques permettra aux collectivités d'engager dans cette démarche.

### **II.3 Améliorer les liaisons école-collège en zone rurale isolée**

La liaison école-collège est un élément essentiel pour la réussite des enfants au collège.

Toutes les améliorations doivent être recherchées et les enseignants volontaires des écoles et des collèges commencent à montrer des coopérations exemplaires et requièrent notamment:

- par des échanges de services entre professeurs d'école et professeurs de collège appuyés sur des objectifs premiers de second degré;

- par l'accueil des élèves du primaire au collège pour bénéficier des compétences spécifiques des enseignants et des équipements.

### **II.4 Développer l'aide et les soutiens scolaires**

L'éloignement et l'isolement sur le plan de l'environnement social et culturel constituent pour les élèves défavorisés une difficulté supplémentaire.

Des actions innovantes de soutien scolaire doivent être mises en place. Le rôle des RASED et des maîtres spécialisés devra être précisé.

## **III - L'avenir des petits collèges ruraux**

Une soixantaine de collèges ruraux comptent moins de 100 élèves et près de 300 collèges comptent moins de 200 élèves. Un collège est un facteur structurant dans les cantons ruraux mais leur maintien ne doit pas se faire au dépend de l'égalité des chances pour les élèves et il faut donc activement préparer leur avenir.

### III.1 Groupe de travail départemental sur les petits

Les inspecteurs d'académie doivent mettre en place, préfets, un groupe de travail réunissant l'ensemble l'aménagement du territoire pour élaborer un schéma sera faite sur les itinéraires scolaires des élèves rôle du collège au regard de l'égalité des chances. groupe de travail explorer toutes les solutions pour leur mise en réseau entre eux et/ou avec les écoles être intégré à ces schémas tant qu'il y a besoin. La à la revitalisation du territoire rural.

### scollèges

en liaison étroite avec les conseils généraux et les partenaires de l'éducation nationale et ceux départementaux des collèges ruraux. Une analyse fin es sur les choix d'orientation des familles, afin d'apprécier le Unes synthèse académique en sera faite par l'recteur. Le rmettant la revitalisation des petits collèges ou réparant alentour. Les collèges des académies limitrophes devront réflexion de voir prendre en compte tous les facteurs liés

### III.2 Plusieurs idées peuvent être explorées visant l'émulation scolaire:

a) la relance des internats

Pour être attractive, la notion "d'internat" doit être l'accueil, la convivialité, le respect de l'intimité temps partiel ainsi que le soutien pédagogique et déterminant.

ou l'ouverture d'un "internat-foyer" soulignant la qualité de des élèves avec la disparition des grands dortoirs, l'accueil à l'encadrement éducatif et culturel qui constitue un atout

Ces internats-foyers sont destinés:

- soit aux élèves du secteur qui subissent de très
- soit aux élèves des quartiers urbains à la recherche d'origine des de l'académie considérée ou d'une autre
- soit à l'accueil de classes transplantées favorisées

longues durées de transport; chede conditions paisibles de travail, qu'il soit une académie (action de jumelage rural-urbain); ant par exemple l'éducation à l'environnement.

Vous associerez le plus possible les jeunes et leurs familles à leur conception.

b) la mise en réseau autour de centres de ressources d'école, vous incitez, avec le préfet, à la mise en place de financements permettant une pérennité des moyennes faibles de collectivités aux ressources les plus modestes;

smultimédia; comme pour l'équipement des réseaux en place de financements permettant une pérennité des es plus modestes;

c) la valorisation d'une identité du collège (langue freiner les départs d'élèves et à attirer d'autres;

es, environnement, patrimoine, culture, sport...) de enature à

d) l'utilisation du télé-enseignement, notamment pour offrir plus aisément une diversité d'options;

formation en dehors des périodes scolaires;

e) le développement des activités de loisir ou de formation avec les établissements scolaires relevant du

ment avec les établissements scolaires relevant du en place un groupe de travail avec les directeurs régionaux

f) l'examen de toutes les possibilités de rapprochement ministériel de l'agriculture. À cette fin vous mettez et départementaux de l'agriculture;

g) une reconversion correspondant à des besoins identifiés de formations professionnelles.

ntifiés de formations professionnelles.

Toutes ces solutions doivent être inscrites dans la durée de partenaires. En particulier la construction des États-région.

ée afin de permettre un engagement financier programmé internats-foyers pour être inscrits dans les contrats de plan

### IV- Une attention accrue pour les personnels enseignants et non enseignants du monde rural isolé

C'est grâce aux efforts soutenus des enseignants d'animation pédagogique que l'école rurale a su, malgré la revitalisation de l'école doit l'accompagner d'actions en direction des personnels.

nsiques des personnels administratifs, d'encadrement et lgrés des difficultés, maintenir un haut niveau d'expertise. ctions en direction des personnels.

Les professeurs d'école stagiaires de seconde année préparés à vivre ses contraintes particulières. Les bénéficient en priorité des stages de formation sur le travail pédagogique en milieu rural et sur le pédagogique et administratifs du ministère sur le développement local et le monde rural.

d'IUFMA accompliront un stage en milieu rural afin d'être enseignant exerçant déjà dans un réseau d'écoles rurales ux nouvelles technologies de communication et des ages gestion des classes à plusieurs niveaux. Les cadres es tégalement des sessions de formations sur le

Vous rendrez compte, à la fin du mois de mars 1999 dispositif. Votre rôle d'animation et de concertation mobilisatrices est essentiel.

9, de la mise en place des premières étapes de ce n pour l'émergence de propositions imaginatives et

J'ai adressé copie de cette circulaire aux préfets, afin d'accompagner cet effort de l'éducation nationale pour progrès de la qualité éducative du système scolaire en compte dans une action globale de maintien des activités et des services et donc de développement rural.

in que le rôle de l'interlocuteur auprès des élus locaux quel aménagement du territoire aille de pair, avec un réel en milieu rural isolé et que cette préoccupation soit prise ctivité et des services et donc de développement rural.

(BO n° 48 du 24 décembre 1998)